
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 20.147

L'an deux mille vingt, le 18 décembre 2020, à 09 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2020

Le 11 décembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Bruno JARROIR
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Jacques GUIARD représenté par Mme Christelle MAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme BEUVELET-HUBERT

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 04 décembre 2020, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201218-DCM20-147-DE
Date de réception : 21/12/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ FOYER SOCIO EDUCATIF CES ZOLA	800,00 €
○ LYCEE DE L'ATLANTIQUE	2 000,00 €
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 000,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE	2 000,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	1 182,00 €
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU (LES PETITS AMIS DE MAINE GEOFFROY)	602,00 €
○ MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION (MFR BOURNEZEAU)	35,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET